



Achat d'un appartement directement au propriétaire sans une agence

Par **abour**, le **12/04/2011** à **13:43**

Bonjour Maître,

Récemment, j'ai visité un appartement par l'intermédiaire d'une agence. Lors de la visite, il y avait les coordonnées des propriétaires afficher. J'ai pris contact avec eux pour négocier. Mais ils m'ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas car ils avaient signé un contrat non exclusif où une clause de non vente aux personnes venues par leur intermédiaire.

Or le jour de la visite, nous n'avons pas signé de bon de visite et la personne de l'agence avait amené le contrat pour être signé à nouveau suite à une erreur de le part. De ce fait, officiellement, je voudrais savoir si je peux négocier avec les propriétaires en direct sans être inquité par l'agence qui pourrait réclamer les frais d'agence car une clause les obligent à communiquer les noms des acheteurs et de leur notaire.

Une précision, nous avons trouver l'annonce sur internet. Or, il s'avère que les propriétaires avaient aussi mis une annonce sur le même site. Sauf que l'agence l'a mise après les propriétaires.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **fra**, le **12/04/2011** à **15:06**

Bonjour,

Si les vendeurs ne veulent pas signer avec vous, directement, vous ne pourrez pas les obliger à le faire. Et cela est compréhensible car les agences sont très sourcilleuses sur ce point, leur principal adversaire, en France, n'étant pas leurs confrères, mais les ventes entre particuliers, et elle n'hésitent pas à poursuivre les parties si elles considèrent qu'elles ont été flouées.